

**STATUT D'AMENDEMENT N° 2010-2**

**AFIN D'AMENDER LES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE  
DE L'INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES  
(Règle 13)**

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration a créé, à l'occasion de sa réunion du 16 septembre 2009, un groupe de travail chargé de revoir la Règle 13 des Règles de déontologie ainsi que son annotation et de recommander des changements visant à traiter des questions et préoccupations de longue date à l'égard de cette Règle;

**ATTENDU QUE** le groupe de travail a présenté un rapport initial au Conseil d'administration en mars 2010 qui comportait une recommandation visant à solliciter les commentaires des membres concernant le libellé proposé;

**ATTENDU QUE** les commentaires des membres concernant le libellé proposé ont été sollicités par le biais d'une note de service le 10 mai 2010, de même que d'une webémission le 16 juin 2010 et également lors d'une séance spéciale dans le cadre de l'assemblée annuelle de juin 2010 à Vancouver;

**ATTENDU QUE** le groupe de travail a tenu compte des commentaires reçus et a présenté son rapport final au Conseil d'administration en août 2010;

**ATTENDU QUE** le 25 novembre 2010, le Conseil d'administration a reçu copie des amendements proposés à l'égard des versions anglaise et française de la Règle 13; et

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration est d'avis qu'il est dans l'intérêt des membres et de l'Institut d'adopter lesdits amendements aux Règles de déontologie, tel qu'indiqué dans les documents envoyés aux membres du Conseil d'administration en août 2010 et le 25 novembre 2010;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** les versions anglaise et française des Règles de déontologie de l'Institut soient modifiées, tel qu'indiqué dans les documents ci-joints (en l'occurrence l'Annexe A au Statut d'amendement N° 2010-1), transmis aux membres du Conseil d'administration le 25 novembre 2010.

**QUE** les amendements susmentionnés et adoptés par le Conseil d'administration entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011, sous réserve de leur confirmation par les membres à l'occasion de l'assemblée générale de l'ICA du 10 mars 2011.

Adopté par les membres du Conseil d'administration le 29 novembre 2010, et confirmé par les membres de l'Institut à l'occasion de l'assemblée générale de l'ICA du 10 mars 2011.

---

Présidente

---

Secrétaire-trésorier